

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

No. de la  
résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES DE  
L'OUTAOUAIS  
ÉCOLE DU DÔME**

Procès-verbal de la 3<sup>e</sup> séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2021-2022 tenue le 20 janvier à 18 h 30, de façon virtuelle.

**SONT PRÉSENTES**

Mesdames	
Bartlett, Viviane	Parent
Desrosiers, Caroline	Parent
McFadden, Sandra	Enseignante
Lessard, Caroline	Enseignante
McMartin, Danielle	Personnel de soutien
Pelletier, Marie-Elen	Directrice
Plouffe, Claudine	Parent
Prévost, Brigitte	Technicienne du Service de garde

**PARTICIPENT ÉGALEMENT**

Messieurs	
Bilodeau, Martin	Enseignant
Cauchon, Julien	Directeur adjoint
Daoust, Jean-Sébastien	Parent
Routhier, Martin	Parent

**EST ABSENT**

Aucun absent

**1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

La direction accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La direction fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Viviane Bartlett et appuyé par Madame Claudine Plouffe.

Adopté à l'unanimité.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION 18 NOVEMBRE 2021.**

<p style="text-align: center;"><i>Initiales du président</i></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><i>Initiales de la directrice</i></p>	<p><b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</b></p>
--	---

Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2021. Il est proposé par madame Sandra McFadden d'adopter le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2021 et appuyé par Madame Viviane Bartlett.

**4. PÉRIODE D'INTERVENTION DU PUBLIC**

Aucune intervention du public.

**5. MOT DE LA DIRECTION**

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne que les parents sont contents que les enfants reviennent à l'école en présentiel. Elle parle également des mesures.

CE #21-22-16

**6. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTENCE**

Monsieur Martin Routhier propose Madame Claudine Plouffe.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son vice-président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du CSSPO ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Martin Routhier, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** madame Claudine Plouffe comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2021-2022.
- **DE MANDATER** Madame Marie-Elen Pelletier pour qu'elle informe le CSSPO du nom de la nouvelle vice-présidente du conseil d'établissement de l'école du Dôme pour l'année scolaire 2021-2022.

**7. DÉCISIONS :**

CE #21-22-17

**7.1. Approbation-Confirmation des montants reçus par l'École du Dôme pour les mesures dédiées et protégées**

Madame Marie-Elen Pelletier explique les allocations CSSPO et mesures ministérielles.

<i>Initiales du président</i>  <hr style="border-top: 1px dashed black;"/>  <i>Initiales de la directrice</i>	<b>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École du Dôme</b>
---	--

- **CONSIDÉRANT** la reddition de compte demandée par le Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur relativement à la répartition des montants reçus par notre établissement pour les mesures dédiées et protégées.
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement de l'École du Dôme confirme que le CSSPO a alloué à l'établissement, dans le cadre des mesures dédiées et protégées un montant.
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur Jean-Sébastien Daoust, appuyée par madame Caroline Lessard, il est résolu à l'unanimité :
- **D'APPROUVER** la répartition des montants reçus par l'école primaire du Dôme pour les mesures dédiées et protégées.

CE #21-22-18

## 7.2. Approbation sorties scolaires

On propose les sorties suivantes : Katag et Sporthèque.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par la direction ;

**CONSIDÉRANT** que la proposition de madame la directrice a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* ;

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Daoust et secondé par Madame Caroline Lessard, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** les sorties pour l'année scolaire 2021-2022.

## 8. INFORMATIONS ET/OU DISCUSSIONS ET/OU CONSULTATIONS

### 8.1. Mise à jour Covid/Retour en classe

Madame Marie-Elen Pelletier explique la procédure si un enfant a des symptômes.

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

**8.2. Suivi-Budgétaire/Dépenses (mi-année)**

Madame Marie-Elen Pelletier explique les dépenses (mi-année). Les membres proposent des idées pour utiliser les fonds alimentaires.

**8.3. Dossier parascolaire**

Il est mentionné que Dimension sportive pourrait prendre en charge les activités parascolaires. Il faudra faire un choix lorsque nous aurons le droit d'avoir les activités parascolaires.

**8.4. Dossier cour d'école**

Madame Marie-Elen Pelletier refait le plan de l'échéancier. Rencontre faite avec la Ville et d'autres personnes. Monsieur Daoust mentionne que la prochaine étape sera une liste de souhaits.

**8.5. Suivi-Campagne de financement**

**8.5.1.1. L'Artisan maitre de la saucisse**

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne que nous avons reçu 111 commandes et que le profit fait est de 30 % de 12 000 \$.

**8.5.1.2. Collecte de bouteilles**

Un suivi est fait à savoir comment on procède.

**8.5.1.3. Comité de campagne de financement (calendrier/échéancier)**

Monsieur Jean-Sébastien Daoust propose un sous-comité de campagne de financement.

**8.6. Normes et modalités**

Après une consultation, les bulletins sont déposés sur le Portail Parents le 11 février.

**8.7. Suivi Hop Hop**

On mentionne que le coût est de 3000 \$ par année. L'école doit assumer les frais. Les frais ne peuvent être remis aux parents. Il est décidé de fermer le dossier Hop Hop.

**8.8. Insonorisation du local**

Madame Marie-Elen Pelletier mentionne que l'insonorisation est prévue cet été. Elle fera le suivi à ce sujet.

Initiales du président

**Procès-verbal  
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
de l'École du Dôme**

Initiales de la  
directrice

**8.9. OPP**

Madame Viviane Bartlett mentionne que cela a été envoyé aux parents et qu'il reste à savoir s'il y a des intéressés.

**9. Mot de la technicienne du service de garde**

**10. Mot des membres de personnel**

Madame Caroline Lessard souhaite la bienvenue à Madame Marie-Elen Pelletier, directrice. Elle mentionne également son efficacité et rapidité.

**11. Mot du représentant au comité de parents du CSSPO**

La prochaine rencontre est prévue le 25 janvier.

**12. Mot du représentant au comité EHDAA du CSSPO**

Monsieur Routhier va nous revenir avec plus d'informations.

**13. Varia**

**14. Levée de l'assemblée**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Daoust que la séance soit levée à 20 h 42. Adoptée à l'unanimité.

La prochaine rencontre aura lieu le 10 mars 2022

---

Jean-Sébastien Daoust  
Président

---

Marie-Elen Pelletier  
Direction